

# le travail

Edition spéciale L'INDUSTRIELLE

Février 1974

## On est près du but

Depuis plus de deux ans et demi que les employés de l'Industrielle déploient des efforts pour fonder un syndicat, le but est plus proche de jour en jour.

Dans le dernier journal que nous vous avons distribué durant le mois de décembre, vous avez pu prendre connaissance du jugement rendu par le juge René Beaudry, de la Cour provinciale, qui ordonnait la dissolution de l'Association des employés de l'Industrielle. Nous avons prouvé devant le juge que la compagnie avait participé directement à la formation de ce syndicat de boutique.

Par la suite, nous avons porté plainte contre les personnes qui avaient participé à la formation de cette Association. Le procès est commencé et le juge Gaston Michaud, le 28 janvier dernier, a remis l'audition au 25 février prochain.

### Un syndicat

Le jour n'est pas loin où vous aurez enfin un syndicat à

l'Industrielle; plusieurs de vos compagnes et confrères de travail multiplient les efforts en ce sens.

Mais il est important que le plus grand nombre d'employés possible prenne conscience des avantages qu'on peut retirer en étant syndiqués. C'est seulement si vous êtes ensemble que vous pourrez exiger, au cours des négociations, des conditions de travail dignes de vous. Vous trouverez d'ailleurs en page 4 les principaux objectifs que votre exécutif et votre conseiller syndical proposent pour votre première négociation.

Et pour ceux qui n'auraient pas encore joint les rangs du syndicat de l'Industrielle, nous vous invitons à le faire rapidement.

Vous êtes à la veille d'atteindre votre but.

**Claude Girard,  
Organisation-CSN**





# La CSN défend les travailleurs de bien des façons

C'est quoi au juste la CSN? La CSN est une centrale qui groupe plus de 1,100 syndicats, 11 fédérations, 21 conseils centraux et près de 200,000 membres.

## Le syndicat

Comment sera formé le syndicat à l'Industrielle?

D'un comité de l'exécutif qui s'adjoindra de directeurs et de directeurs adjoints.

Ces gens ont pour but de résoudre nos problèmes, dans les lieux de travail pour recouvrer un peu plus de liberté, pour augmenter nos salaires, pour améliorer nos conditions de travail et pour s'associer avec d'autres travailleurs afin de transformer la société en conformité aux aspirations de l'homme.

**Cette tâche se réalise dans un syndicat autonome, qui est maître de lui, de son argent, de sa constitution, de ses propres dirigeants qu'il élit.**

La démocratie est le principe de fonctionnement d'un syndicat. Elle est définie dans la constitution.

La constitution indique à chaque membre les objectifs du syndicat, son rôle, ses devoirs et ses droits. Parce qu'elle est approuvée par l'assemblée des membres, elle est le reflet de leur volonté, de leurs aspirations.

L'assemblée générale est souveraine, c'est elle qui décide.

Les décisions prises sont celles du syndicat quand elles sont adoptées par la majorité des membres présents à l'assemblée.

**L'exécutif est un exécutant des décisions de l'assemblée des membres.**



M. Jean-Guy Michaud, conseiller syndical à la Fédération des employés du commerce (CSN). C'est lui qui va nous aider à négocier notre première convention collective.

Les conseillers syndicaux nous conseillent et peuvent suggérer une ou des solutions mais c'est à l'assemblée de prendre la décision finale.

La convention collective est l'instrument d'action privilégié.

## La fédération

Tous les syndicats s'affilient à une fédération. C'est celle de leur secteur d'activité.

Il y a 11 fédérations.

Ex. Construction: menuisiers, ferblantiers, briqueteurs, etc., font partie de la fédération du bâtiment et du bois (CSN)

Nous, nous faisons partie de la fédération du commerce.

La fédération est donc constituée de syndicats, repartis dans le Québec.

La fédération est constituée du président, secrétaire, trésorier et sa constitution.

Qui élit les dirigeants de la fédération? Ce sont les délégués de chacun des syndicats affiliés qui la dirigent et qui définissent son programme d'action.

Quel est son rôle?

1. Prendre des décisions à caractère professionnel.  
2. Assurer à leurs syndicats affiliés:

a) des services de négociation collective (M.

Jean-Guy Michaud est attaché à notre syndicat).

b) des services d'application de la convention collective.

c) des services d'éducation syndicale professionnelle.

d) des services divers.

3. Exercer une fonction de représentation. (Ex.: au gouvernement)

## Le conseil central

En plus de s'affilier à une fédération, le syndicat s'affilie à un conseil central.

Les syndicats se groupent non seulement en fédérations mais aussi par régions.

Un conseil central réunit tous les syndicats de tous les secteurs pourvu qu'ils qu'ils soient sur son territoire.

Il y a 21 conseils centraux.

Ce sont des organismes autonomes qui ont leurs propres constitutions, leurs propres caisses, leurs propres dirigeants élus.

Rôle d'un conseil central:

1. il s'occupe de l'organisation.
2. de l'éducation
3. l'action politique non partisane
4. l'action coopérative
5. services divers.

## La CSN

La CSN c'est l'ensemble des syndicats, des fédérations et des conseils centraux affiliés.

C'est le centre, le cœur du mouvement où convergent tous les problèmes généraux et souvent les problèmes particuliers des syndicats.

La CSN est un organisme autonome, qui a sa propre constitution, sa propre caisse, ses propres dirigeants élus.

En plus d'orienter le mouvement et d'aider les syndicats, les fédérations et les conseils centraux, la CSN a des services réguliers:

1. le fonds de défense professionnelle
2. le service d'organisation
3. le service d'éducation
4. le secrétariat d'action politique
5. information, relations extérieures et télécommunications
6. le service des grèves
7. le service de recherche

8. le centre de documentation

9. le service de la consommation et des coopératives

10. le service du génie industriel

11. le service juridique.

Vous remarquerez que chaque syndicat, fédération, conseil central a sa propre constitution, sa propre caisse, ses propres dirigeants élus.

## Nous autres

Pour faire notre travail, on nous demande une formation scolaire et le

La CSN est avant toute une force collective.

Il y en a qui nous ont reproché de n'avoir nommé que trois personnes dans le comité exécutif. C'est très simple. Nous n'avons pas encore l'accréditation officielle et la loi nous permet de n'en nommer que trois.

minimum payé en 1974 est de 335.00 par mois. C'est réellement ridicule le salaire payé à l'Industrielle et la direction le sait.

On se fait exploiter. Changeons le cours et agissons.

Nous ne vous demandons pas de vous impliquer de façon officielle mais s'il est une action que vous pouvez faire, et nous aider, est de signer votre carte de membre et la faire parvenir à la CSN,

155 est, boul. Charest, Québec 2, P.Q.

Il y en a qui ont peur de perdre leur emploi. Mais il ne faut pas oublier que le Code du travail nous protège!

Lorsque la compagnie s'aperçoit que nous voulons nous syndiquer, elle augmente un peu les salaires pour nous endormir. En 1971, c'est ce qu'elle a fait quand elle a vu que plusieurs voulaient se syndiquer à la CSN. C'est ce qu'elle a

fait encore dernièrement.

N'êtes-vous pas intéressés à gagner de meilleurs salaires et à obtenir de bonnes conditions de travail?

Mettons-nous ensemble pour négocier et nous vivrons mieux.

## L'exécutif du syndicat.

**Donald McLean  
Francine Dufresne  
Nicole Roberge.**

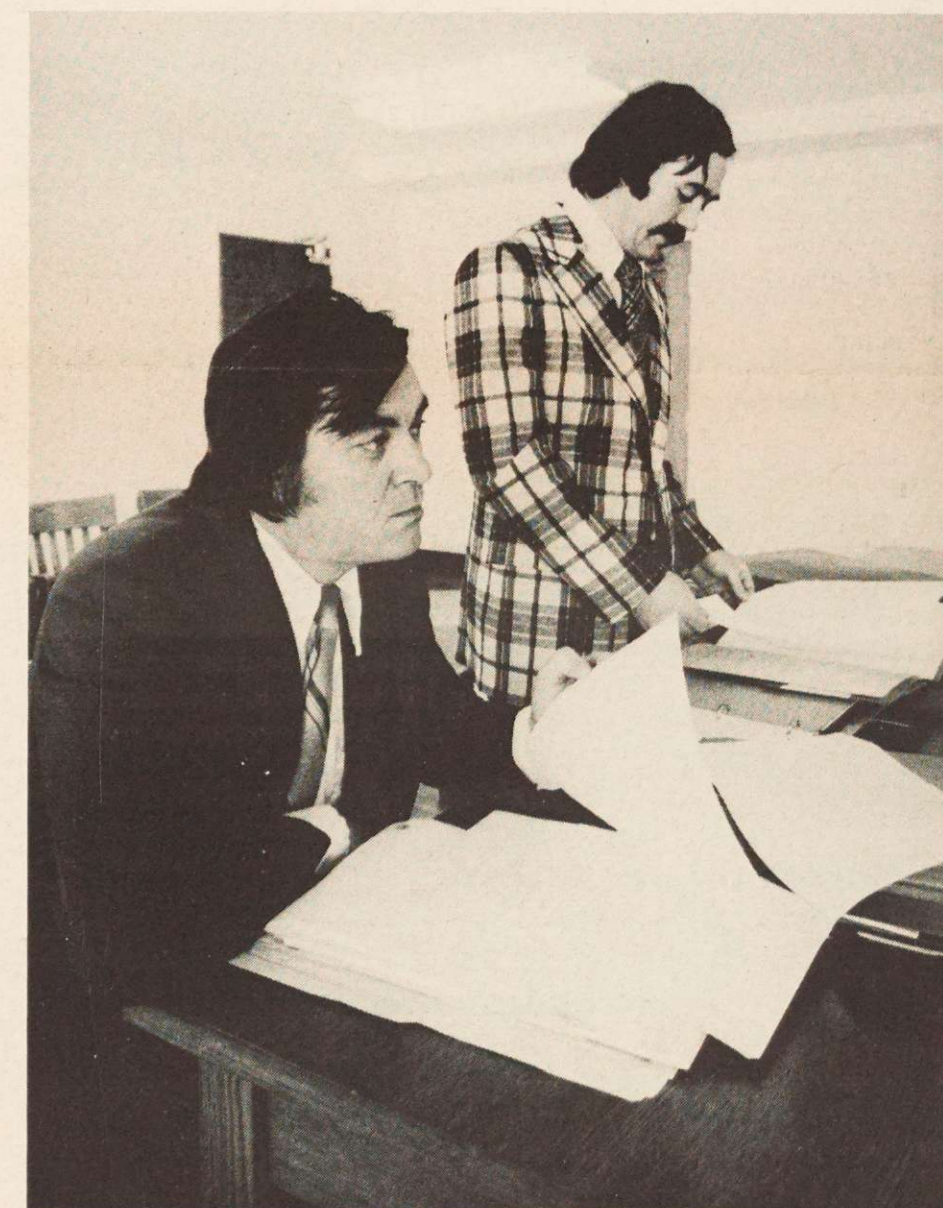


"Le Tribunal croit que M. Rice s'est employé avec astuce à cacher la vérité". Le juge René Beaudry.

Une plainte a été inscrite, en vertu de la Loi des poursuites sommaires, à l'endroit de M. John Rice et d'une dizaine d'autres employés supérieurs de la compagnie l'Industrielle pour avoir participé à la formation d'une association de boutique, de connivence avec la compagnie, pour empêcher que la CSN ne parvienne à former un syndicat.

M. Rice et les autres sont passibles d'amendes allant de \$100 à \$1,000 pour chacun des quatre chefs d'accusation retenus contre eux.

Lorsqu'avec d'autres employés supérieurs de la compagnie M. Rice fonda l'Association de boutique dont le juge Beaudry a ordonné la dissolution, il était traducteur. Aujourd'hui, il occupe un poste de direction à l'Industrielle.



M. Claude Girard, de la CSN, et Me Marcel Dumas, alors qu'ils plaident devant le juge Gaston Michaud, le 28 janvier, dans la poursuite intentée contre M. John Rice et les autres employés supérieurs de l'Industrielle qui avaient fondé une association de boutique dans le but d'empêcher la CSN de fonder un syndicat. La loi défend la fondation de telles associations qui ont la bénédiction des employeurs.

Par ailleurs, la définition de l'unité d'accréditation, soit les employés susceptibles d'être membres du syndicat des employés de l'Industrielle, se poursuivra durant le mois de février devant le commissaire-enquêteur du ministère du travail.

La compagnie a terminé sa preuve et c'est au tour du syndicat de faire valoir ses arguments. Pour que le syndicat ne soit pas majoritaire, l'Industrielle a changé le contenu de l'unité de négociation qu'elle avait d'abord présentée au début de 72. Si les employés de l'Industrielle assistaient à ces séances, ils auraient une tout autre idée de la compagnie!



# objectifs de négociation

## **SALAIRE**

- Minimum \$100.00 par semaine
- Reconnaissance de l'expérience
- Reconnaissance des années de services
- Réévaluation de l'échelle des salaires

## **PAIE**

- Chaque semaine le jeudi en chèque

## **HEURES DE TRAVAIL**

- 32½ heures par semaine du lundi au vendredi

## **PAUSE CAFÉ**

- Quinze (15) minutes A.M.
- Quinze (15) minutes P.M.

## **FÊTES CHOMÉES ET PAYÉES**

- Seize (16) par année

## **TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

- Temps et demi après 32½ heures et après 6.24 par jour
- Temps double:  
après trois heures de temps supplémentaire  
le samedi  
le dimanche
- Temps double et demi plus la fête si travail jour de fête

## **VACANCES**

- Un an : trois semaines
- Trois ans : quatre semaines
- Huit ans : cinq semaines

## **CONGÉS MALADIE**

Dix-huit jours par année cumulatifs à cent-quatre-vingts (180) monnayables au départ

## **CONGÉ MATERNITÉ**

## **CONGÉS SOCIAUX**

## **ASSURANCES COLLECTIVES**

- VIE
- MALADIE
- SALAIRE

## **SÉCURITÉ D'EMPLOI ET DE REVENU**

**NOTE:** Le salaire moyen au Canada actuellement est de \$163.70 par semaine.

### **Pour adhérer au Syndicat**

Nom: .....

Adresse: .....

Département: .....

Téléphone: .....

Je, soussigné (e), donne librement mon adhésion au Syndicat des employés de l'Industrielle (CSN).

Je m'engage à en observer les statuts, règlements et décisions ainsi qu'à payer les cotisations mensuelles fixées par le syndicat. J'ai payé le droit d'entrée de \$1.00 le ..... et ma première contribution de \$1.00 le .....

En foi de quoi j'ai signé .....

Témoin: .....

Retourner à M. Claude Girard, 155 Charest est, Québec 2.